

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ,**

PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE cette loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige chaque municipalité à adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

QUE le conseil municipal de la Municipalité des Coteaux, adoptera un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité, et ce, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 21 février 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 65, route 338, Les Coteaux.

QUE les valeurs de la municipalité énoncées dans ce code sont les suivantes :

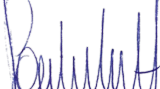
- 1) L'intégrité des employés municipaux.
- 2) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité.
- 3) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public.
- 4) Le respect envers les membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens.
- 5) La loyauté envers la municipalité.
- 6) La recherche de l'équité.

Les règles prévues ont pour objectifs de prévenir notamment :

- 1) Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2) Toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent code d'éthique et de déontologie
- 3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales de bureau.

Donné aux Coteaux, ce 11^e jour du mois de février deux mille vingt-deux.



Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

